

Le golf de Digne les Bains est sauvé



Lundi 29 janvier 2024, le Tribunal Administratif de Marseille a rejeté le recours porté par l'association Terre Dignoise (opposition municipale) contre le projet de reprise du **golf de Digne les Bains** par la société Adonis Hôtels.

En début d'année, je vous avais parlé de la situation du golf de Digne qui avait fermé ses portes fin 2023 (lire [ici](#))

C'est une grande victoire pour tous les amoureux du golf dignois et d'ailleurs, et ceci n'aurait sans doute pu être possible sans une mobilisation extraordinaire autour des repreneurs Pascal Bataillé et son épouse Laetitia Cinquini. Un groupe Facebook, une pétition qui a recueilli plus de 2500 signature en à peine un mois, un collectif de golfeurs ou non pour sauver un emblème du tourisme dignois.

Voilà la publication de la Mairie de Digne :

Par son ordonnance du 31 janvier 2024, le Tribunal administratif de Marseille a rejeté le référé intenté par Terre Dignoise et Gilles Chalvet, contre la délibération du conseil municipal du 2 novembre dernier autorisant la signature d'un bail à construction avec le groupe Adonis afin de créer, au delà de la partie golfique, une offre hôtelière et de restauration sur le site du Golf de Digne-les-Bains.

Cette décision du tribunal administratif rejette à la fois la condition d'urgence alléguée pour stopper le processus de signature du bail, et lève les doutes sur la légalité de la délibération.

En effet, elle mentionne que « les moyens invoqués par l'association Terre dignoise, mouvement citoyen et les autres requérants à l'appui de leur demande de suspension, tirés de l'ensemble des moyens tels visés précédemment

ne paraissent pas, en l'état de l'instruction, propres à créer un doute sérieux sur la légalité de la délibération du 2 novembre 2023 ».
Pour la municipalité, cette décision est une réelle satisfaction.
La municipalité va désormais analyser avec précision cette ordonnance et s'orienter désormais vers une mise en oeuvre, au plus vite, de ce projet ambitieux de développement du Golf, construit avec le groupe Adonis.
Reste maintenant à souhaiter que Terre Dignoise ne fasse pas appel de la décision, appel qui serait suspensif. Reste aussi à trouver une solution pour les 10 employés du golf, qui ne sont plus payés par Ugolf depuis début janvier, ni par personne d'ailleurs et qui se sont retrouvés dans la mouise. Ils ont aussi pris un avocat qui a saisi en référé le Conseil de prud'hommes (un peu tardivement selon moi) pour statuer sur la qualité d'employeur et donc le paiement des salaires.

Une projection de la part de Laetitia Cinquini sur le devenir immédiat du golf et de la reprise de celui-ci par Adonis :

Etape 1/ signature possible dès le 16 février

Etape 2/ si étape 1 ok, remise en état du terrain, préparation des accueils et installations sportives, circulation etc

Etape 3/ réorganisation du planning travaux et balisage du site

Etape 4/ ouverture possible uniquement aux golfeurs au 1er Mars...

Souhaitons que ce planning soit juste.

Allez comme ont dit, tout est bien qui finit bien (en espérant que les salariés feront partie de ce proverbe) et on se donne tous rendez-vous en été sur le golf pour fêter ça autour d'une compétition amicale et d'un barbecue !